



Paris, le 9 septembre 2025

Une fraude maîtrisée sur l'ensemble des moyens de paiement, mais les utilisateurs doivent rester vigilants face aux tentatives de manipulation

L'adoption toujours soutenue de moyens de paiement innovants, comme le virement instantané (10 % des virements émis) ou le paiement par mobile (15 % des paiements par carte au point de vente), a continué à porter la croissance de l'usage des moyens de paiement scripturaux en 2024 (+ 5,2 % en nombre d'opérations et + 3,4 % en montants échangés).

Ce développement structurel des moyens de paiement scripturaux, qui atteint + 28,7% en nombre d'opérations entre 2019 et 2024, s'accompagne d'une **stabilisation encourageante de la fraude, juste en-dessous de 1,2 milliard d'euros**, soit son niveau de 2019, ce qui reflète une meilleure maîtrise des taux de fraude sur les canaux de paiement les plus utilisés.

Ces résultats sont d'autant plus prometteurs qu'ils s'inscrivent dans un contexte général d'augmentation des menaces, avec l'internationalisation des réseaux criminels qui utilisent désormais des outils d'intelligence artificielle pour industrialiser et sophisticationner leurs attaques. **Ce contexte justifie que l'Observatoire poursuive résolument son action de prévention de la fraude, développée en 2024 selon quatre axes :**

- Renforcement des actions de sécurisation, en particulier sur les paiements à distance les plus exposés à la fraude et le chèque ;
- Élargissement de la coopération trans-sectorielle, fortement engagée avec le secteur des télécoms et qui sera étendue aux autres acteurs du numérique (réseaux sociaux, messageries, etc.) ;
- Poursuite de la veille sur l'impact des nouvelles technologies, consacrée en 2024 à l'intelligence artificielle, qui en souligne le potentiel et les conditions de succès pour lutter contre la fraude ;

- Nouvelle campagne de sensibilisation sur les bons réflexes à avoir, notamment face au développement de la fraude par manipulation.

L'Observatoire restera particulièrement attentif à l'évolution de la fraude par manipulation des utilisateurs, comme la fraude au « faux conseiller bancaire » ou au « faux service antifraude ». L'émergence de ces techniques de manipulation par téléphone l'avait conduit à publier en mai 2023 un ensemble de treize recommandations destinées à mieux prévenir ces fraudes et à préciser le cadre réglementaire applicable en matière de remboursement. En prenant appui sur des statistiques inédites et sur les résultats des contrôles de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), **l'Observatoire dresse un bilan satisfaisant de la mise en œuvre de ces treize recommandations, tant en matière de sécurité des parcours de paiement, qu'en matière de traitement des contestations.** Les autorités resteront toutefois attentives à la correction des non-conformités résiduelles relevées dans les modalités de traitement de certains établissements. L'Observatoire se félicite également du déploiement, à partir d'octobre 2025, d'un service de vérification des coordonnées bancaires des bénéficiaires en application du règlement européen sur les virements instantanés, qui réduira les risques de substitution frauduleuse de numéro de compte ou de relevé d'identité bancaire.

Si le niveau de fraude par manipulation s'est stabilisé en 2024 par rapport à 2023 (32% du montant total de la fraude), l'Observatoire relève que les techniques de manipulation sont de plus en plus crédibles et sophistiquées. **Il lancera d'ici la fin de l'année 2025 une nouvelle campagne de sensibilisation pour appeler les utilisateurs à rester particulièrement attentifs face aux contacts non sollicités et à acquérir les bons réflexes : surtout ne pas y donner suite (ni donnée personnelle, ni validation d'opération) et reprendre contact si besoin avec son interlocuteur au moyen d'un canal sûr.**

Denis Beau, Sous-gouverneur de la Banque de France et Président de l'OSMP : *« Il est satisfaisant d'observer la bonne maîtrise, à laquelle nous sommes collectivement parvenus, de la fraude aux moyens de paiement, surtout quand elle va de pair avec une forte innovation dans les usages, comme en témoignent le paiement mobile et le virement instantané. C'est le fruit des actions de l'ensemble des acteurs de l'écosystème des paiements réuni au sein de l'Observatoire, qui met constamment à jour ses recommandations, ses coopérations et ses modes d'actions. Face à des fraudeurs de plus en plus organisés, sophistiqués et crédibles, l'Observatoire appelle tous les utilisateurs à apprendre à déjouer les tentatives de fraude,*

notamment en rattachant systématiquement en cas d'appel d'un professionnel bancaire qui leur demanderait de fournir des données personnelles ou de valider des opérations. »

Pour en savoir plus : www.observatoire-paiements.fr

L'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP) est un forum chargé de promouvoir le dialogue et les échanges d'informations entre les acteurs intéressés par la sécurité et le bon fonctionnement des moyens de paiement scripturaux en France. Présidé par le Premier sous-gouverneur de la Banque de France, il est constitué de deux parlementaires, de représentants des administrations publiques, d'acteurs du marché des paiements et d'utilisateurs (commerçants, entreprises et consommateurs), ainsi que de personnalités qualifiées.

Créé par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'OSMP succède à l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement institué en 2001. Il a pour mission de suivre les mesures de sécurité adoptées par les acteurs du marché des paiements et leurs clients, d'établir des statistiques de fraude agrégées et d'assurer une veille technologique en matière de moyens de paiement.

À propos de la Banque de France :

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez-nous    